

Association Moratoire pour la Concorde 5G (AMC5G)

Genève, le 27 février 2023

Assemblée générale extraordinaire

Chères et chers membres,

Les nouvelles se sont précipitées en ce début d'année. En date du 09 février, le Tribunal administratif de première instance a débouté notre recours contre l'installation d'une Antenne 5G au 1 chemin des Ouches. La bonne nouvelle, c'est que les frais de procédure, pour lesquelles nous avons dû avancer 900 francs se sont finalement élevés à 600 francs. La mauvaise, c'est qu'une somme de 1000 francs d'indemnité de procédure doit être rajoutée à ces 600 francs. C'est une surprise, il semble que cela ne soit pas usuel. Nous enquêtons.

Nous avons 30 jours pour décider si nous acceptons ce jugement ou si nous allons en deuxième instance.

Aller en deuxième instance implique des frais supplémentaires : frais d'avocat, nouveaux frais de procédure et éventuellement nouveaux frais d'indemnités si nous perdons. Nous rappelons ici que ces procédures judiciaires ne peuvent être menées que par des personnes physiques (en l'occurrence les trois membres du comité) et pas par des associations. En d'autres termes, seules ces trois personnes sus-nommées seront contraintes de payer ces frais si besoin. Ce qui n'empêche pas l'Association et ses sympathisants de les soutenir s'ils le désirent.

Il y a un vrai enjeu politique qui se précise avec ce recours en deuxième instance. En effet, il n'y a en pas eu beaucoup à Genève pour l'instant. C'est l'occasion de développer avec les avocats des arguments nouveaux pour espérer ouvrir une brèche en créant une jurisprudence qui pourra résister au tsunami de nouvelles antennes 5G en cours.

La section genevoise de l'association faîtière *5G moratoire pour la Suisse* s'engage à prendre en charge les frais d'avocat. Mais elle aimerait que nous fassions le maximum pour être le plus indépendant possible de leur financement afin d'économiser pour les futures autres procédures. Et c'est là que notre mobilisation est déterminante.

Ce défi à relever est à notre portée, nous en sommes persuadés ! Mais il faut pour cela se mobiliser plus et plus largement.

Nous vous proposons donc de nous réunir en assemblée générale extraordinaire le mardi 14 mars à la salle commune de l'immeuble de la CODHA, 14 rue des Ouches. Ce sera l'occasion pour le comité de vous donner plus de détails et pour nous tous de mettre à plat les moyens humains et financiers à mettre en œuvre, de fixer des objectifs. De discuter. De se mobiliser quoi !

Pour le comité:
Zoltan Horvath